

TOURNOI DU CARNAVAL

Article 1 : présentation

Le club Albertville Savoie Échecs organise le vendredi 16 février 2024 le 1^{er} tournoi du carnaval.

Ce tournoi se déroulera à la maison des associations, 21 rue Georges Lamarque à Albertville, salle des glycines

Il est ouvert uniquement aux personnes licenciées FFE pour la saison 2023/2024 au club d'Albertville Savoie Échecs et au club de Le Bois Tarentaise Échecs

Le nombre de places est limité à 32 personnes

Article 2 : règles et appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur

Les appariements se font au Système Suisse, assisté par ordinateur (programme Papi 3.3.7)

Article 3 : cadence

La cadence est de 10 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup depuis le début

Article 4: horaires

Horaire de jeu : 18h15-21h00

Clôture des inscriptions et vérification des licences et : 18h00-18h10

Ronde 1 : 18h15

Ronde 2 : 19h00

Ronde 3 : 19h40

Ronde 4 : 20h20

Article 5 : inscription et lots

Le montant des inscriptions est de 2 euros pour toutes les catégories

Aucun prix ne sera distribué

Article 6 : classement

En cas d'ex aequo au nombre de points dans le classement final, le départage des places se fera dans l'ordre suivant :

- Le buchholz
- Le buchholz Tronqué
- La performance

Article 7 : forfait

Aucun délai de forfait n'est autorisé

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante)

Article 8 : fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur indique à l'arbitre le résultat de la partie (ou les blancs en cas de nullité)

Article 9 : rappel

- Les participants sont tenus de respecter la charte du joueur d'échecs
- L'inscription au tournoi inclut l'acceptation du présent règlement
- Les téléphones portables doivent être éteints sous peine de perte immédiat de la partie
- Les analyses des parties peuvent s'effectuer dans le local du club, en face de la salle des glycines ; l'accès au local du club est interdit pendant la partie

Article 10 :

Arbitre principal : Rodolphe Leclerc (AFC) assisté de Rémy Vervandier (AFC)